

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSÈRE

## Les Saisies

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2020

Franck LOMBARD  
Président d'Arlysière

agglomération



Arlysière

Albertville  
Allondaz  
Beaufort  
Bonvillard  
Césarches  
Cévens  
Ciéry  
Cohennoz  
Crest-Voland  
Esserts-Bloy  
Flumet  
Frontenex  
Gilly-sur-Isère  
Grévy-sur-isère  
Grignon  
Hauteluce Les Saisies  
La Bâthie  
La Giétaz  
Marthod  
Mercury  
Montaille  
Monthon  
Notre-Dame-de-Bellecombe  
Notre-Dame-des-Millières  
Pailud  
Piancherine  
Queige  
Rognaix  
Sainte-Hélène-sur-Isère  
Saint-Nicolas-la-Chapelle  
Saint-Paul-sur-Isère  
Saint-Vital  
Thénésat  
Tournon  
Tours-en-Savoie  
Ugine  
Venthon  
Verrens-Arvey  
Villard-sur-Doron

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	5
1.6.2.	Production .....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.5.	Autres volumes.....	8
<b>1.6.6.</b>	<b>Volume consommé autorisé</b> .....	<b>8</b>
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
<b>3.3.1.</b>	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</b> .....	<b>15</b>
<b>3.3.2.</b>	<b>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</b> .....	<b>16</b>
<b>3.3.3.</b>	<b>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</b> .....	<b>16</b>
<b>3.3.4.</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</b> .....	<b>17</b>
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	17
4.	Financement des investissements .....	19
4.1.	Branchements en plomb.....	19
4.2.	Montants financiers.....	19
4.3.	État de la dette du service .....	19
4.4.	Amortissements .....	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	20
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	22

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : EP SUEZ - SIVOM les Saisies
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Hauteluce
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en   Délégation par Entreprise privée

\* Approbation en assemblée délibérante

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/02/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/01/2033
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/01/2033
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 : Construire sans détruire, modification de tarif fermier 08/01/2014
- Nature exacte de la mission du prestataire : affermage

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 3 433 habitants au 31/12/2020 (3 135 au 31/12/2019).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 098 abonnés au 31/12/2020 (1 068 au 31/12/2019).

Il y a plusieurs catégories d'abonnés :

- Particuliers : particuliers, Syndic, abonnés de passage
- Collectivité : Collectivité
- Professionnels : professionnels, agriculteurs, administration

Le nombre de clients			
Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
Particuliers	980	992	1,2%
Collectivités	9	9	0,0%
Professionnels	79	97	24,4%
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>1 098</b>	<b>2,9%</b>

Le nombre d'abonnement, décomposé par famille de consommateurs, est le suivant :

Nombre d'abonnés			
Désignation	2019	2020	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	1 066	1 096	2,8%
Autres abonnements	2	2	0,0%
<b>Total</b>	<b>1 068</b>	<b>1 098</b>	<b>2,8%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 36,88 abonnés/km au 31/12/2020 (31,03 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3,13 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,94 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 120,93 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020. (143,16 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 248 920 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020 (248 920 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
LE REVERS	248 920	249 163	+0.10%
<b>Total</b>	<b>248 920</b>	<b>249 163</b>	<b>+0.10%</b>

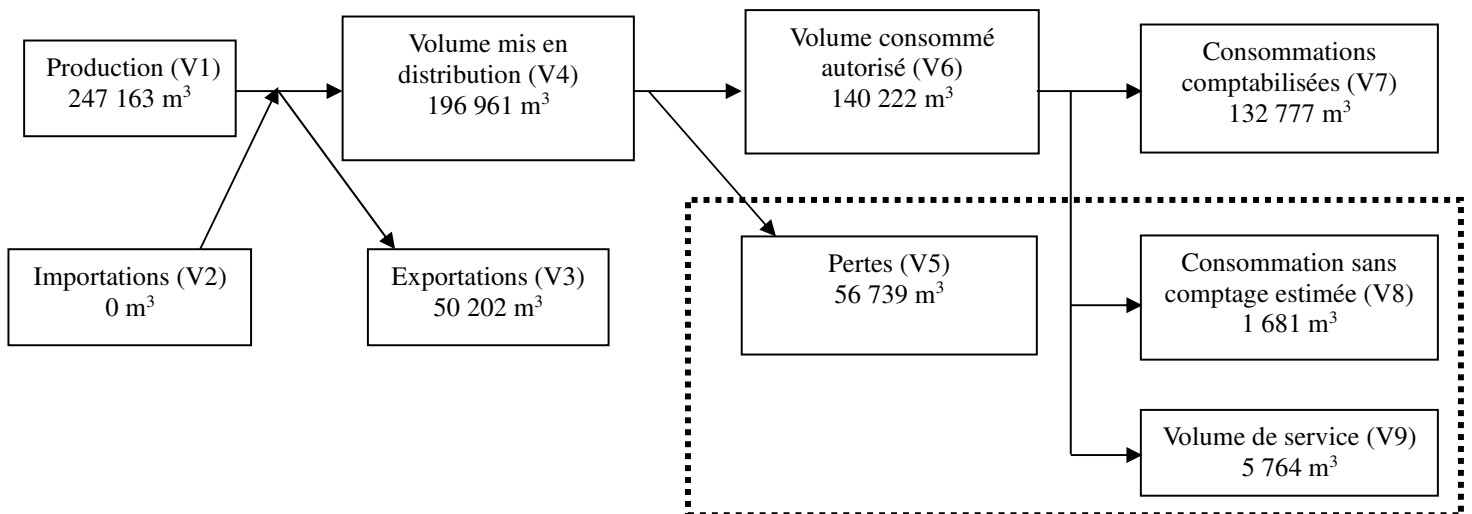
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020

L'eau potable produite en usine est destinée initialement à se retrouver intégralement au robinet du consommateur. La réalité est plus complexe. Les volumes mis initialement en distribution se répartissent ainsi :

- Eau comptabilisée : ces volumes résultent des appareils de comptage. Ils incluent les volumes exonérés.
- Eau non facturée :
  - Eau non facturée autorisée :
    - Volume consommé sans comptage : volume estimé, utilisé pour les essais incendie, les manœuvres de pompiers, ...
    - Volume de service : volume estimé, autorisé pour l'exploitation du réseau de distribution : lavage de réservoirs, analyseurs de chlore, lavage de filtres et purges de réseau)
    - Volume dégrèvé : volumes passés au compteur de l'utilisateur, mais qui ne sont pas facturés du fait de la mise en application de la loi Warsmann
  - Eau non facturée non autorisée : ce sont les volumes qui sont plus communément appelés « pertes » :
    - Volumes de fuites visibles mais également invisibles
    - Prélèvements illicites d'eau potable sur les poteaux incendie, fraudes au niveau des systèmes de comptage, ... La lutte contre ces pertes spécifiques est capitale afin de diminuer les pertes d'eau sur le réseau
    - Volumes sur compteurs non vus : il est estimé un volume qui peut être bien différent de la réalité de consommation. L'écart de volumes entre estimation et réel apparaît également dans ce volet « pertes »

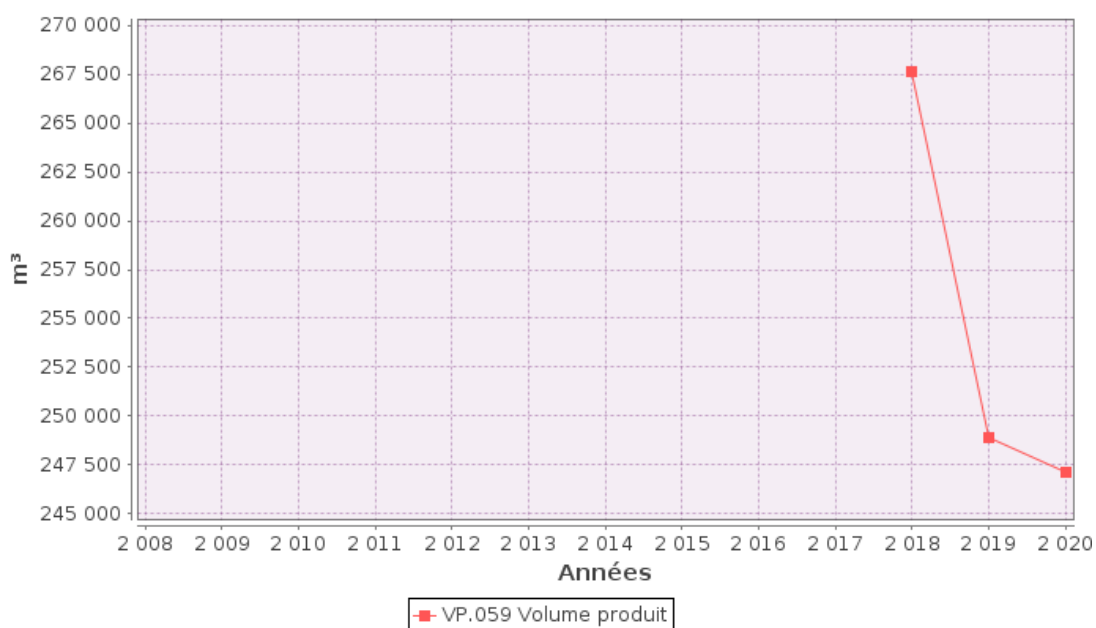


### 1.6.2. Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
LE REVERS	248 920	247 163	-0,7%	60
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>248 920</b>	<b>247 163</b>	<b>-0,7%</b>	<b>60</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

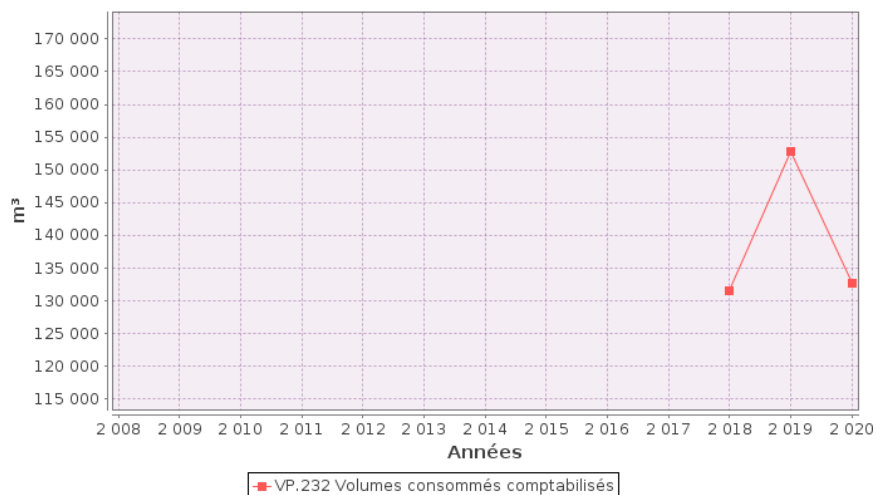


Pas d'achat d'eau

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total vendu</b>	<b>152 897</b>	<b>132 777</b>	<b>-13,2%</b>



### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 695	1 681	-0,8%
Volume de service (V9)	6 920	5 764	-16,7%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- Volumes comptabilisés : ils résultent des relèves des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés, ramenés sur 365 jours.
- Volumes consommés sans comptage
- Volumes de service

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	161 512	140 222	-13,2%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 29,77 kilomètres au 31/12/2020 (34,42 au 31/12/2019).



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	23,51 €	23,77 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,2792 €/m <sup>3</sup>	1,2792 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	84,32 €	89,06 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,905 €/m <sup>3</sup>	2,1255 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m <sup>3</sup>	0,07 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,27 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	23,51	23,77	1,1%
Part proportionnelle	153,50	153,50	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	177,01	177,27	0,1%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	84,32	89,06	5,6%
Part proportionnelle	228,60	255,06	11,6%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	312,92	344,12	10%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40	33,60	3,7%
TVA	29,19	30,99	6,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	69,99	72,99	4,3%
<b>Total</b>	<b>559,92</b>	<b>594,38</b>	<b>6,2%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>4,67</b>	<b>4,95</b>	<b>6%</b>

**ATTENTION** : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

## 2.3. Recettes



Données issues du RAD 2020 chapitre « Le CARE »

<b>Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020</b>			
<small>(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)</small>			
en milliers d'euros	2019	2020	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>840,71</b>	<b>943,23</b>	<b>12,2%</b>
Exploitation du service	540,80	629,46	
Collectivités et autres organismes publics	293,99	308,59	
Travaux attribués à titre exclusif	5,46	0,00	
Produits accessoires	0,46	5,18	
<b>CHARGES</b>	<b>877,44</b>	<b>908,16</b>	<b>3,5%</b>
Personnel	215,29	236,97	
Energie électrique	70,79	61,63	
Produits de traitement	2,54	0,47	
Analyses	2,54	2,33	
Sous-traitance, matières et fournitures	34,74	29,10	
Impôts locaux et taxes	6,35	7,83	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	101,69	108,19	
• télécommunication, postes et télégestion	5,63	5,96	
• engins et véhicules	36,15	28,73	
• informatique	33,57	38,99	
• assurance	3,17	3,68	
• locaux	13,37	20,36	
Contribution des services centraux et recherche	18,04	20,94	
Collectivités et autres organismes publics	293,99	308,59	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	8,96	9,23	
• programme contractuel	25,21	25,59	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	82,07	83,30	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	7,05	7,05	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	6,46	7,58	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	1,71	-0,65	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-36,73</b>	<b>35,07</b>	<b>195,5%</b>
Apurement des déficits antérieurs	0,00	35,07	
<b>RESULTAT</b>	<b>-36,73</b>	<b>0,00</b>	<b>100,0%</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE. Les données sont en milliers d'euros :

Détail des produits

en milliers d'euros	2019	2020	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>840,71</b>	<b>943,23</b>	<b>12,2%</b>
Exploitation du service	540,80	629,46	16,4%
• Partie fixe facturée	264,78	346,62	
• Partie proportionnelle facturée	268,40	273,82	
• Cession d'eau facturée	7,62	9,61	
• Variation de la part estimée sur consommations	0,00	-0,59	
Collectivités et autres organismes publics	293,99	308,59	5,0%
• Part Collectivité	240,89	260,20	
• Redevance prélèvement	16,10	11,33	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	37,00	37,06	
Travaux attribués à titre exclusif	5,46	0,00	-100,0%
• Branchements	5,46	0,00	
Produits accessoires	0,46	5,18	
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	-3,81	0,00	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	0,63	0,63	
• Autres produits accessoires	3,64	4,55	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	20	0	22	0
Paramètres physico-chimiques	21	0	24	0

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Durant l'exercice 2020, le prestataire a aussi procédé à des contrôles dans le cadre de la surveillance en interne. La surveillance de l'exploitant permet de s'assurer du respect à tout moment des exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné :

Analyses	Nombre de prélèvements sur la ressource	Non conforme	Nombre de prélèvements sur la production	Non conforme	Nombre de prélèvements sur la production	Non conforme
Microbiologie	2	0	7	0	3	0
Paramètres physico-chimiques	2	0	6	0	3	0

## 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,79%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99,38%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

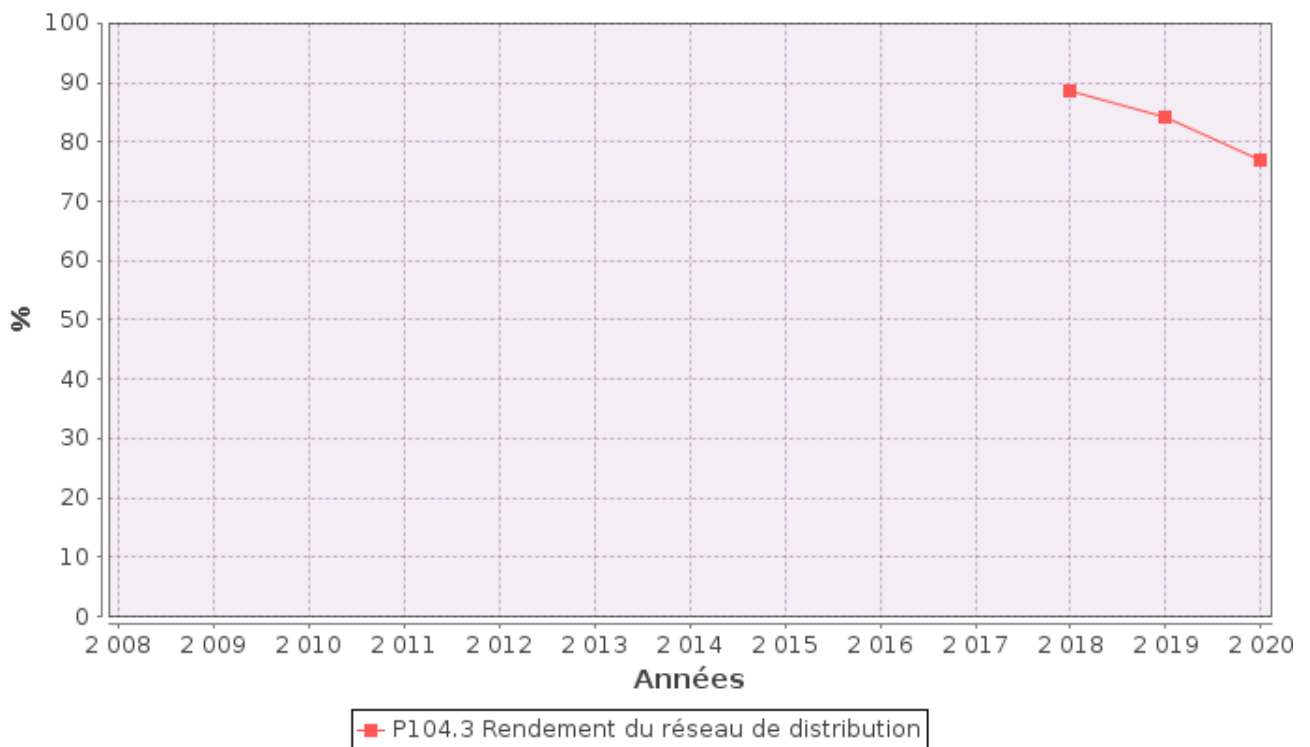
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	84,1 %	77 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	16,67	17,52
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76,1 %	67,4 %





### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **5,9** m<sup>3</sup>/j/km (3,8 en 2019).

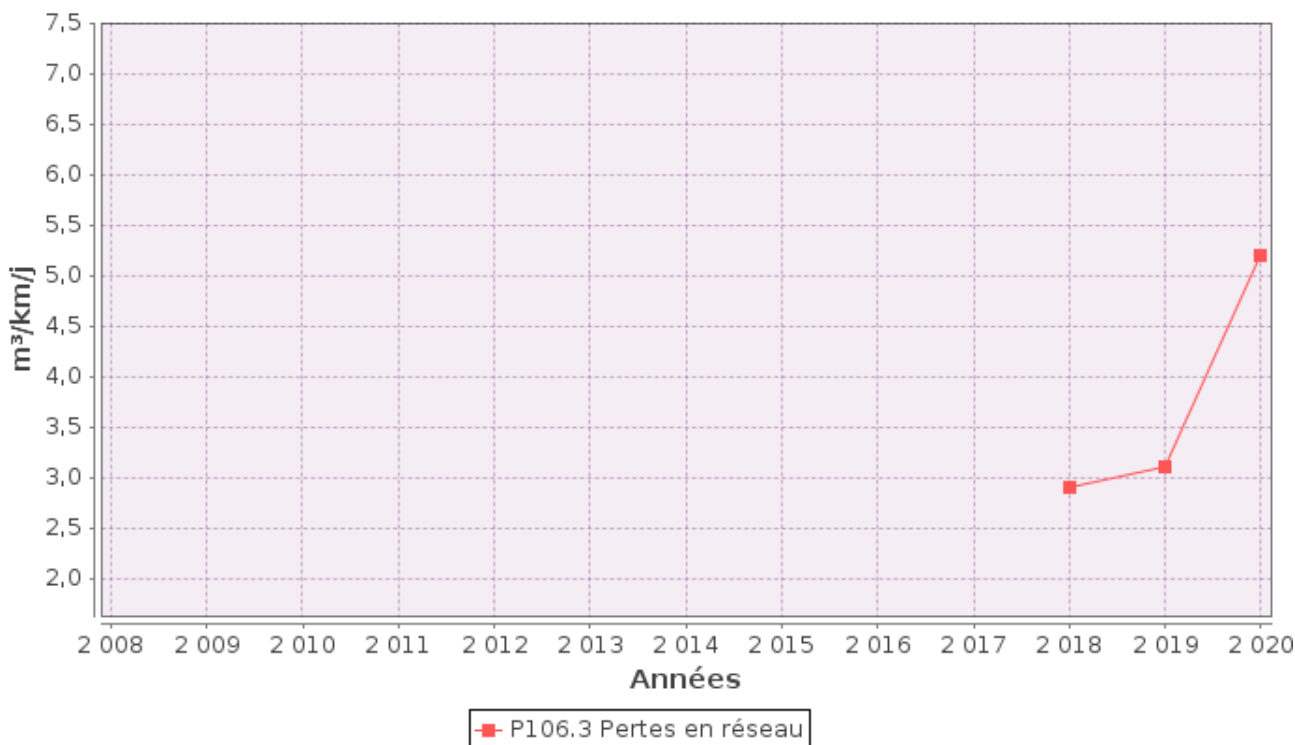
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de **5,2** m<sup>3</sup>/j/km (3,1 en 2019).





### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 2.58 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1.73% (1,5 en 2019).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2019).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020
Nombre total des branchements	1 225
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	49 597	64 123 Ex. 2020 DSP Eau
Montants des subventions en €	25 515.21	579 717 Montant global Agglo
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	543 796,57	
Montant remboursé durant l'exercice en € (budget DSP Eau)	en capital	28 854.10
	en intérêts	16 321.66

#### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 3 165 442 € (données issues du BP 2020 régie eau et DSP eau, chapitre 042 dépenses de fonctionnement (885 000,00 € en 2019).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
BP 2020 Régie et DSP eau, dépenses équipement	6 397 200 euros	5 423 000 euros

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



PPI annexé

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0 €/m<sup>3</sup> en 2019).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 135	3 433
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	4,67	4,95
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,1%	77%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,8	5,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,1	5,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,5%	___%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0